

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 avril 2002
Français
Original: arabe

**Lettre datée du 6 avril 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Monsieur le Président,

Au sujet de la réunion extraordinaire des ministres arabes des affaires étrangères qui s'est tenue le samedi 6 avril 2002 au siège de la Ligue des États arabes au Caire, en ma qualité de Président du Groupe des États arabes pour le mois d'avril 2002 et au nom des États membres de la Ligue des États arabes, j'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité se réunisse immédiatement pour examiner la question de l'intensification de l'agression militaire israélienne contre le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne, au mépris total des résolutions pertinentes du Conseil, en particulier les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002).

Je tiens à mentionner tout particulièrement les actes criminels commis par les forces d'occupation israéliennes dans les camps de réfugiés situés à Djénine et à Naplouse.

Le Groupe des États arabes demande au Conseil de sécurité d'envisager l'adoption des mesures nécessaires, dans l'immédiat, pour mettre fin à la situation tragique actuelle et appliquer les résolutions susmentionnées du Conseil.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de la Tunisie
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des États arabes
(Signé) Nouredine **Mejdoub**

